

**Proposition de mobilisation du Fonds Social Européen  
en vue d'actions d'insertion professionnelle**

CP/2019/404

**Service chef de file :**

L - Mission aménagement, développement et emploi  
L11050 - Unité FSE

**Résumé :**

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'autoriser le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à signer respectivement les avenants n° 1 aux conventions d'attribution de crédits FSE 2017-2019 à l'Association Familiale Laïque 67 et au Centre d'Animation Sociale et Familiale de Bischwiller (CASF) et à déprogrammer une subvention FSE 2017-2019 initialement octroyée à la Chambre des Métiers d'Alsace. Le montant global de la subvention européenne supplémentaire qu'il est proposé d'engager ne concerne que le CASF et s'élève à 38 983,68 €.

**1. UNE ENVELOPPE FINANCIERE DE PRES DE 25 M€ AU SERVICE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION SUR LA PERIODE 2014-2020**

En sa qualité de chef de file de l'action sociale conforté dans le cadre des attributions de la collectivité au titre de l'insertion des allocataires du RSA (en application de la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion), le Département du Bas-Rhin, au terme d'une concertation partenariale avec l'Etat, s'est vu doté de 24 678 400 euros au titre du Fonds Social Européen (FSE) pour la programmation européenne 2014/2020 (délibération n° CG/2014/63 de l'assemblée plénière du 8 décembre 2014).

Cette enveloppe financière s'inscrit dans l'objectif européen de lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion. En mettant l'accent sur la préparation et l'accès à l'emploi, elle permet de renforcer la politique d'insertion du Département du Bas-Rhin.

La mobilisation de ces crédits FSE produit un effet levier sur les actions financées par le Département tant en termes de volume de personnes accompagnées plus important, mais également de nouvelles modalités d'insertion du public (accompagnement collectif, modules spécifiques de préparation à l'entreprise et à l'emploi, suivi en entreprise et tutorat).

Dans le respect des orientations stratégiques du Département, cette enveloppe est pour partie affectée à des opérateurs extérieurs dans le cadre de leurs actions d'accompagnement et d'insertion professionnels, et pour partie aux actions d'insertion professionnelle menées en interne par le Département lui-même.

## **2. PROPOSITION DE SUBVENTIONS FSE 2017 - 2019 EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS VISANT L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE**

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions visant à lever les freins à l'emploi, le Département soutient deux associations, portant toutes deux des actions favorisant l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

### **2.1. Proposition d'attribution de crédits FSE au Centre d'Animation Sociale et Familiale (CASF) de Bischwiller**

Par la convention FSE signée le 6 décembre 2017, le Département s'est engagé, pour la période 2017-2019, à soutenir, pour ces 3 ans, l'action d'atelier Passerelle et l'action « CAFET » portées par le Centre d'Animation Sociale et Familiale (CASF) de BISCHWILLER, par des crédits européens à hauteur de 40 093,49 € par an, soit au total 120 280,47 €.

Dans le cadre de cette action, le porteur de projet s'est proposé de renforcer, au cours de l'année 2017, son action au profit d'ateliers langagiers, avec comme objectif de renforcer l'usage de la langue française auprès des participants, prévus au nombre de 24 personnes engendrant des coûts de fonctionnement supplémentaires.

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de compléter le financement de cette action par des crédits européens, à hauteur de 7 300,00 € pour 2017 et de 15 841,84 € pour respectivement 2018 et 2019, soit **38 983,68 €**.

Le renforcement de cette action ayant modifié l'économie du plan de financement, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'autoriser la signature de l'avenant à conclure avec le Centre d'Animation Social et Familial, par lequel l'engagement global du Fonds Social Européen pour 2017-2019 est porté à 159 264,15 €.

### **2.2. Proposition d'élargir le périmètre d'une action d'insertion portée par l'Association Familiale Laïque 67**

Dans le cadre de son action au profit des familles, l'association Familiale Laïque du Bas-Rhin accompagne les femmes dans leur projet de retour à l'emploi. A ce titre, le Département du Bas-Rhin soutient son action « d'accompagnement des femmes vers le retour à l'emploi par l'initiation à l'informatique ». Dans le cadre de cette action s'est monté un atelier « inter groupe » visant l'organisation d'un événement commémoratif autour des dix ans de l'action.

Aussi, afin que cette action complémentaire puisse s'intégrer dans le périmètre de l'action, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'autoriser la signature de l'avenant à conclure avec l'AFL 67, visant à formaliser cette action complémentaire, sans que le plan de financement prévisionnel n'en soit affecté.

A titre d'information, l'association Familiale Laïque du Bas-Rhin bénéficie d'un cofinancement européen sur une période de 3 années (2017-2019) pour un montant conventionné de 77 870,61 €.

### **3. Proposition de déprogrammation de l'action « accompagnement des artisans bénéficiaires du RSA » portée par la Chambre des métiers d'Alsace**

La chambre des métiers d'Alsace s'est proposé de porter une action en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. Lors de sa Commission Permanente du 9 octobre 2017 (délibéré n° CP/2017/414), le Département a approuvé l'octroi d'une subvention FSE de 88 574,96 € pour la période 2017 – 2019. L'opération n'ayant pas débuté, le porteur du projet a fait connaître son souhait de renoncer à cette subvention

Afin de permettre de libérer les crédits engagés sur cette opération pour le financement éventuel d'actions d'insertion à venir sur la programmation européenne en cours jusqu'au 31/12/2020, il est proposé à la Commission Permanente de décider de déprogrammer cette opération et d'annuler les engagements de crédit y afférents.

-

Conformément aux obligations liées à la convention de subvention globale conclue avec l'État le 10 mars 2017, ces demandes de subventions ont d'ores et déjà été soumises au Comité de Programmation Régionale réuni le 28 février 2019, animé par l'État, et ont reçu un avis favorable.

La commission Emploi, Insertion, Logement réunie en date du 5 septembre 2019 a également émis un avis favorable à cette proposition.

<b>Identifiant de l'AE</b>	<b>Libellé de l'AE</b>	<b>Montant de l'AE</b>	<b>Montant disponible sur l'AE (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FSE2017-20 2018-1	AIDES VERSEES AU TITRE DU FSE 2017-2020	13 000 000,00 €	6 103 980,08 €	38 983,68 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :*

*- d'approuver la modification de l'engagement financier FSE effectué au profit du Centre d'Animation Sociale et Familiale de Bischwiller, dont la convention initiale, approuvée par la délibération de la Commission permanente n° CP/2017/414 du 9 octobre 2017, prévoyait 40 093,49 € par an pour la période 2017 – 2019, soit 120 280,47 € ;*

*- de porter le montant total des crédits européens pour le Centre d'Animation Social et Familial de Bischwiller à la somme de 159 264,15 € , correspondant à un complément de subvention de 38 983,68 € ;*

*- d'autoriser l'inclusion au périmètre de l'action existante « accompagnement des femmes dans un projet de retour à l'emploi » portée par l'association Familiale Laïque du Bas-Rhin un événement commémoratif autour des dix ans de l'action ;*

*- d'annuler les engagements des crédits du Fonds Social Européen initialement octroyés à la Chambre des Métiers d'Alsace par le délibéré n° CP/2017/414 du 9 octobre 2017 pour 88 574,96 €.*

*- d'autoriser par ailleurs son président à signer l'avenant n°1 à conclure avec le Centre d'Animation Sociale et Familiale de Bischwiller joint en annexe 2 à la présente délibération ;*

*- et d'autoriser également son président à signer l'avenant n°1 à conclure avec l'Association Familiale Laïque 67 joint en annexe 3 à la présente délibération.*

Strasbourg, le 20/09/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY